Maroc-Allemagne : Laftit et son homologue allemande renforcent la bilatéralité sur la migration et la sécurité

30.10.2023 Maroc-Allemagne : Laftit et son homologue allemande renforcent la bilatéralité sur la migration et la sécurité

La ministre allemande de l'Intérieur, Mme. Faeser, est arrivée à Rabat, ce lundi, avec les vœux du gouvernement de son pays et des suggestions destinés au gouvernement marocain. Un appel à l'excellence diplomatique.

Au Maroc, la ministre fédérale de l'Intérieur, Nancy Faeser, a plaidé en faveur d'une coopération accrue sur les questions de sécurité, de migration et d'expulsion. Avec son homologue Abdelouafi Laftit, elle a signé une déclaration d'intention à Rabat.

Mme Faeser est accompagnée de Joachim Stamp lors de cette visite de deux jours au Maroc. Il est le représentant spécial chargé de conclure les accords autour de migration mène des négociations confidentielles avec plusieurs pays, indique le média allemand Aussiedlerbote, qui souligne que du point de vue du gouvernement fédéral, l'objectif de ces accords est de

faciliter l’obtention de visas de travail et d’autres formes de migration régulière.

De leur côté, les pays d’origine devraient mieux coopérer au processus de rapatriement, fait savoir la même source, ces dernières années, le gouvernement marocain a montré peu d’intérêt pour le retour de ses compatriotes contraints de quitter l’Allemagne. Selon le ministère fédéral de l’intérieur, 3 660 Marocains obligés de quitter le pays vivent en Allemagne.

Cependant, comme 2 762 d’entre eux sont tolérés temporairement pour diverses raisons, l’expulsion n’est actuellement possible que pour 898 ressortissants marocains. Le Maroc n’autorise pas l’expulsion collective par vols charters, de sorte que seul le rapatriement individuel par vols réguliers est possible, a indiqué le média allemand.

Cette procédure est fastidieuse pour la police fédérale qui accompagne l’expulsion, en particulier lorsque les citoyens résistent physiquement, de sorte que le rapatriement est annulé dans des cas individuels.

Il était important pour Nancy Faeser de souligner que le rapatriement n’est pas sa seule préoccupation. Elle a également proposé des mesures d’intérêt pour Rabat, telles que l’accès des travailleurs marocains, la coopération en matière de sécurité des frontières et la lutte contre le terrorisme.

L’exemple de la Tunisie, où la coopération anti-traite s’est récemment arrêtée suite à de nombreuses critiques publiques, a montré que les Européens d’Afrique du Nord ont besoin de compétences diplomatiques pour atteindre leur objectif.

La semaine dernière, le gouvernement fédéral a adopté un projet de loi visant à éviter qu’un certain nombre d’expulsions ne soient interrompues à la dernière minute, par exemple en raison de l’impossibilité de retrouver les personnes concernées. Par exemple, il est actuellement prévu que la durée maximale de détention avant le départ soit portée de 10 à 28 jours.

Le communiqué du ministère de l’Intérieur du Maroc, établi à cette occasion, affiche l’engagement du Royaume dans la voie de renforcement de la coopération entre les deux pays, en matière de sécurité et la lutte contre le crime organisé pouvant porter atteinte à la sécurité des deux pays.

Source : https://www.lopinion.ma/Maroc-Allemagne-Laftit-et-son-homologue-allemande-renforcent-la-bilateralite-sur-la-migration-et-la-securite_a45752.html